

FICHE REFLEXE « DIVAGATION DES ANIMAUX DE RENTE »

Acteur	Actions	Observations	Document associé
Maire	<p>Constat de divagation (base légale interdiction : Art. L. 211-19-1CR) Aviser immédiatement le propriétaire s'il est connu</p>	<p>Animal de rente : animal d'élevage (sauf carnivores, oiseaux, abeilles, lapins) : bovin, ovin, caprin, porc, équin, camélidé...</p>	<p>PV ou main courante police municipale</p>
Maire ou propriétaire lésé	<p>propriétaire inconnu ou refus</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Capture de l'animal errant (art 211.20 du code rural)</p>	<p>Capture possible par le propriétaire des biens endommagés sur son terrain ou par la mairie</p>	<p>Arrêté municipal de mise en demeure</p>
Gestionnaire du lieu de dépôt	<p>propriétaire connu</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Animal errant récupéré par son propriétaire et remboursement des dégâts et frais de capture.</p> <p style="text-align: center;"><u>Si récidives : mise en demeure</u></p>	<p>Lieu de dépôt = lieu désigné par le maire apte à accueillir ces animaux (fourrière si la convention prévoit la prise en charge des animaux de rente)</p>	<p>Arrêté municipal ordonnant le placement en lieu de dépôt</p>
	<p>GARDE EN LIEU DE DEPOT MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>RECHERCHE ACTIVE : PROPRIETAIRE RETROUVE?</p>	<p>Durée 8 jours ouvrés</p>	
Lieu de dépôt	<p>NON</p> <p>CESSION GRATUITE A UNE ASSOCIATION ou euthanasie OU</p>	<p>La DDPP possède un fichier de tous les élevages déclarés Remarque : les dégâts causés par les animaux en divagation sont pris en charge par l'assurance en responsabilité civile du détenteur.</p>	<p>Attestation de cession ou de remise</p>
Maire	<p>OUI</p> <p>Paiement des dommages et frais de capture et de garde par le propriétaire ?</p> <p style="text-align: center;">NON</p> <p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Restitution au propriétaire</p>	<p>La vente pour l'élevage de rente ou l'abattoir ne peut concerner que des animaux identifiés et sous réserve des renseignements sanitaires.</p>	
Maire	<p>Demande ordonnance de vente au juge d'instance (si dommages importants non couverts par l'assurance)</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Vente par ordonnance judiciaire</p>	<p>La mairie peut déduire les frais de capture et de garde</p>	
Maire	<p>Paiement des dommages avec fruit de la vente au propriétaire lésé</p>		